RCS : BORDEAUX
Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01223
Numéro SIREN : 503 423 428
Nom ou dénomination : ABGC (AQUITAINE BATIMENT GENIE CIVIL)

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2023 sous le numéro de dépôt 31635

SOCIETE

Aquitaine Bâtiment Génie Civil

Société par action simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : Parc le Technor 482 Rue du Courdouney
33140 CADAUJAC

503 423 428 RCS BORDEAUX

APPROBATION DES COMPTES AU 31 décembre 2022

SOMMAIRE

1. Bilan, Compte de résultat,
2. Affectation du résultat,
3. Annexe

« Certifiés conformes »
Le président



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	28 563	24 068	4 495	4 181	314
Autres immobilisations corporelles	75 760	67 802	7 957	7 862	95
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	22		22	22	
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 444		5 444	5 444	
TOTAL (I)	**109 788**	**91 870**	**17 918**	**17 509**	**409**
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements				780	- 780
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	220 483		220 483	89 229	131 254
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	7 687		7 687	1 609	6 078
. Personnel					
. Organismes sociaux	1 472		1 472		1 472
. Etat, impôts sur les bénéfices				2 062	- 2 062
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	6 372		6 372	15 527	- 9 155
. Autres	55		55	2 584	- 2 529
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	52 557		52 557	51 784	773
Disponibilités	140 108		140 108	267 086	- 126 978
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	901		901	6 259	- 5 358
TOTAL (II)	**429 636**		**429 636**	**436 919**	**- 7 283**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	**539 425**	**91 870**	**447 554**	**454 428**	**- 6 874**

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 150 000)	150 000	30 000	120 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	3 000	3 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	66 195	210 368	- 144 173
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	33 810	17 917	15 893
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	**253 005**	**261 285**	**- 8 280**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	8 000	8 000	
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	**8 000**	**8 000**	
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	4 183	4 852	- 669
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	349	349	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	97 979	99 139	- 1 160
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	15 793	9 425	6 368
. Organismes sociaux	16 495	47 780	- 31 285
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 728		1 728
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	35 208	8 886	26 322
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	419	1 511	- 1 092
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	14 396	13 202	1 194
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	**186 550**	**185 143**	**1 407**
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	**447 554**	**454 428**	**- 6 874**

Annexes

SAS ABGC

ANNEXES

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentées en EUROS

COMPTES NON PARAMETRES, RESULTAT EXERCICE N-1

☐ LE TOTAL DU TABLEAU DES 'variations des immobilisations financières' EST DIFFERENT DES COMPTES DETAILLES. -- DIFFERENCE = 522,00 --

RAPPORT FINAL

☐ UNE ANOMALIE DETECTEE

☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE = 33 809,71

☐ BENEFICE NET COMPTABLE DE L'EXERCICE PRECEDENT= 17 916,88

☐ COMPTES SUBSTITUES :
Il n'y a aucun compte substitué activé.

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 447 554,31 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 33 809,71 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03 mai 2023 par Monsieur BASCOUL Thierry, Président.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 109 788 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*100 158*	*5 244*	*1 080*	*104 322*
Immobilisations financières	*5 466*	*522*		*5 466*
TOTAL	*105 624*	*5 766*	*1 080*	*109 788*

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 91 870 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	*88 115*	*4 835*	*1 080*	*91 870*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*88 115*	*4 835*	*1 080*	*91 870*

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Materiel industriel	*28 563*	*24 068*	*4 495*	*de 3 à 10 ans*
Materiel de transport	*56 492*	*56 492*	*0*	*de 3 à 5 ans*
Accessoires matériel de transport	*7 874*	*3 863*	*4 011*	*de 5 à 7 ans*
Materiel de bureau et informatiqu	*10 544*	*7 344*	*3 200*	*de 1 à 7 ans*
Mobilier	*849*	*103*	*746*	*10 ans*
TOTAL	*104 322*	*91 870*	*12 452*	

3.2 - Etat des créances = 242 415 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*5 444*		*5 444*
Actif circulant & charges d'avance	*236 971*	*236 971*	
TOTAL	*242 415*	*236 971*	*5 444*

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 55 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	*55*
Disponibilités	
TOTAL	*55*

3.4 - Charges constatées d'avance = 901 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 150 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*100*	*300,00*	*30 000*
Titres émis ou variation du nominal	*400*	*300,00*	*120 000*
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*500*	*300,00*	*150 000*

4.2 - Provisions = 8 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	*8 000*				*8 000*
TOTAL	*8 000*				*8 000*

4.3 - Etat des dettes = 186 201 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	*4 183*	*2 165*	*2 018*	
Fournisseurs	*97 979*	*97 979*		
Dettes fiscales & sociales	*69 642*	*69 642*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*14 396*	*14 396*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*186 201*	*184 183*	*2 018*	

4.4 - Charges à payer par postes du bilan = 6 594 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*1 306*
Dettes fiscales & sociales	*2 999*
Autres dettes	*2 289*
TOTAL	*6 594*

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Engagements donnés = 13 755 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	*13 755*
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	*13 755*

SAS ABGC

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Aux comptes annuels présentée en EUROS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 55 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	*55*
Fournisseur avoir à recevoir(409800)	*55*
TOTAL	*55*

8.2 - Charges constatées d'avance = 901 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	*901*
TOTAL	*901*

8.3 - Charges à payer = 6 594 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	*1 306*
Fournisseurs factures non parvenu(408100)	*1 306*
Dettes fiscales et sociales :	*2 999*
Autres charges a payer(428600)	*2 850*
Org. soc. charg. a pay. & prod.(438000)	*149*
Autres dettes :	*2 289*
Charges a payer(468600)	*2 289*
TOTAL	*6 594*

Aquitaine Bâtiment Génie Civil
Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : Parc le Technor
482 Rue du Courdouney, 33140 CADAUJAC
503 423 428 RCS BORDEAUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Bénéfice de l'exercice	**33 809,71 euros**
Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte "autres réserves" Dont le solde après prélèvement est de 48 313,71 euros	17 881,29 euros
Total des sommes distribuables	**51 691,00 euros**
A la réserve légale Qui s'élève ainsi à 4 691 euros	1 691,00 euros
A titre de dividendes Soit 500 euros par action	50 000,00 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 203 004,71 euros.

Le montant des dividendes sera mis en paiement au siège social de la société à compter du 1er juillet 2023

L'Assemblée générale prend acte que les associés ont été informés que :

- Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de

dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Date de clôture de l'exercice	**Montant du dividende En €**	**Montant Du dividende par titres en €**	**Dividende éligible à l'abattement de 40% en €**	**Dividende non éligible à l'abattement de 40% en €**
31/12/2021	42 090	420,90	42 090	0
31/12/2020	65 000	650	65 000	0
31/12/2019	0	0	0	0

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Thierry BASCOUL